

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 18/07/2016 portant création de la mention Loisirs tous publics du BPJEPS, spécialité animateur,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 24/06/2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité animateur - mention Loisirs tous publics est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom		
BP4ALP220383	Madame	AFFONCO	Gwenola
BP4ALP220384	Madame	BILLEBAUT	Laëtitia
BP4ALP220385	Madame	BRISSET	Stéphanie
BP4ALP220386	Monsieur	BROCHARD	Allan
BP4ALP220387	Monsieur	COTTEN	Jonathan
BP4ALP220388	Madame	DONET	Stéphanie
BP4ALP220389	Monsieur	ENJALBERT	Nicolas
BP4ALP220390	Madame	FAYE	Joana
BP4ALP220391	Madame	FERDONNET	Jade
BP4ALP220392	Madame	GAUDIN	Elodie
BP4ALP220393	Madame	GILTAIRE	Emmanuelle, Florence, Caroline
BP4ALP220394	Madame	GODMER	Maeva
BP4ALP220395	Madame	GOUPIL	Chloe
BP4ALP220396	Monsieur	GRAPAIN	Romuald
BP4ALP220397	Madame	GUILBAUD	Méline
BP4ALP220398	Madame	LAURIN	Axelle
BP4ALP220399	Madame	MADELIN	Virginie
BP4ALP220400	Madame	MIONZÉ	Maëva
BP4ALP220401	Madame	MUIKA NTUMBA	Carine

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

BP4ALP220402	Madame	PATOUR	Valérie
BP4ALP220403	Madame	RABHI	Nesrine
BP4ALP220404	Madame	REVEREAU	Odile
BP4ALP220405	Madame	ROBERT	Laurine
BP4ALP220406	Monsieur	ROBIN	Yoann
BP4ALP220407	Madame	ROUHAUD	Christelle
BP4ALP220408	Madame	SAIVAUS	Margot
BP4ALP220409	Madame	SERRES	Sandrine
BP4ALP220410	Madame	TESSARO	Aurélie
BP4ALP220411	Monsieur	TOUCHARD	Marc

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 24/06/2022

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités
et par délégation,
la Cheffe du pôle formation-certification-emploi


Anne DANIERE-MOREAU